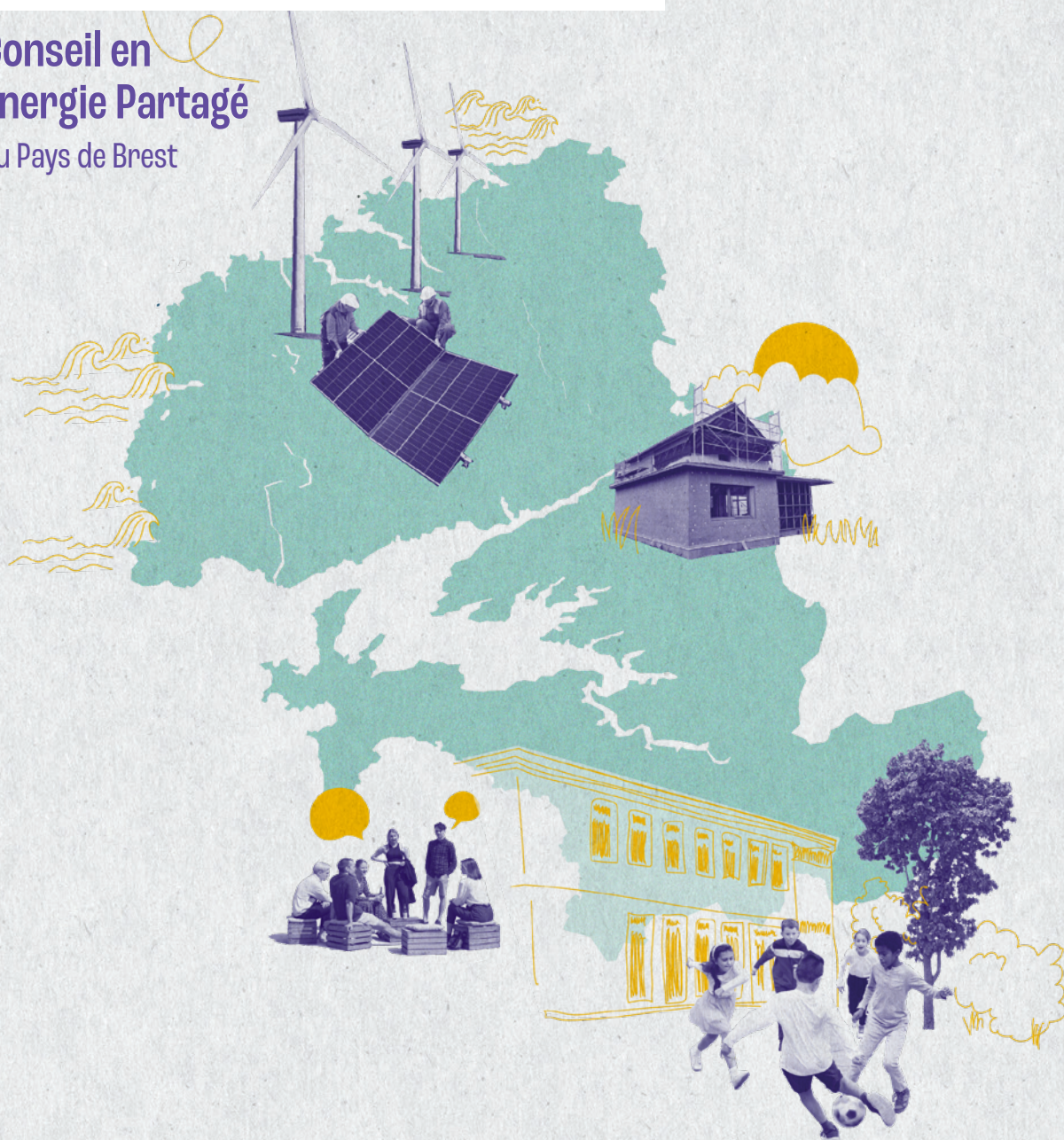


Catalogue d'actions

à destination des collectivités

Conseil en
Énergie Partagé
du Pays de Brest



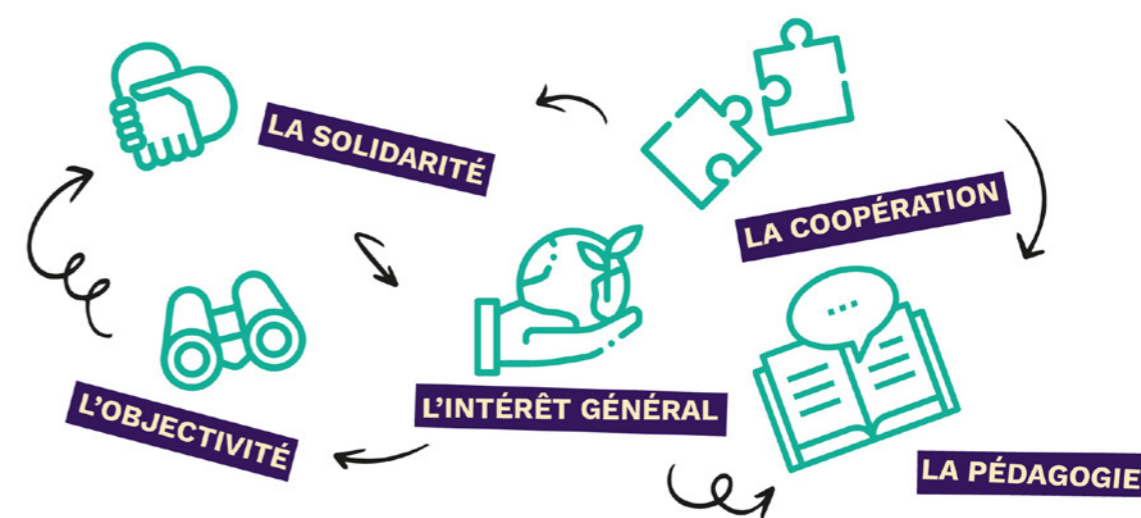
Ener'gence

Au service de la transition énergétique

Ener'gence, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Brest, conseille, informe et sensibilise tous les acteurs du Pays de Brest (particuliers, collectivités, entreprises, etc) aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables et aux enjeux climatiques.



Nos valeurs



Le catalogue d'actions CEP

Un accompagnement renforcé des collectivités à la transition énergétique

Réaliser des économies d'énergie en mutualisant les compétences d'un-e conseiller-e entre plusieurs communes, telle est la promesse initiale du **conseil en énergie partagé (CEP)**. Mission historique à Ener'gence depuis 2000, le nombre de communes adhérentes au CEP n'a cessé de croître, atteignant **70 communes et 5 communautés de communes** du Pays de Brest en 2026.

Le fonctionnement du catalogue est le suivant :

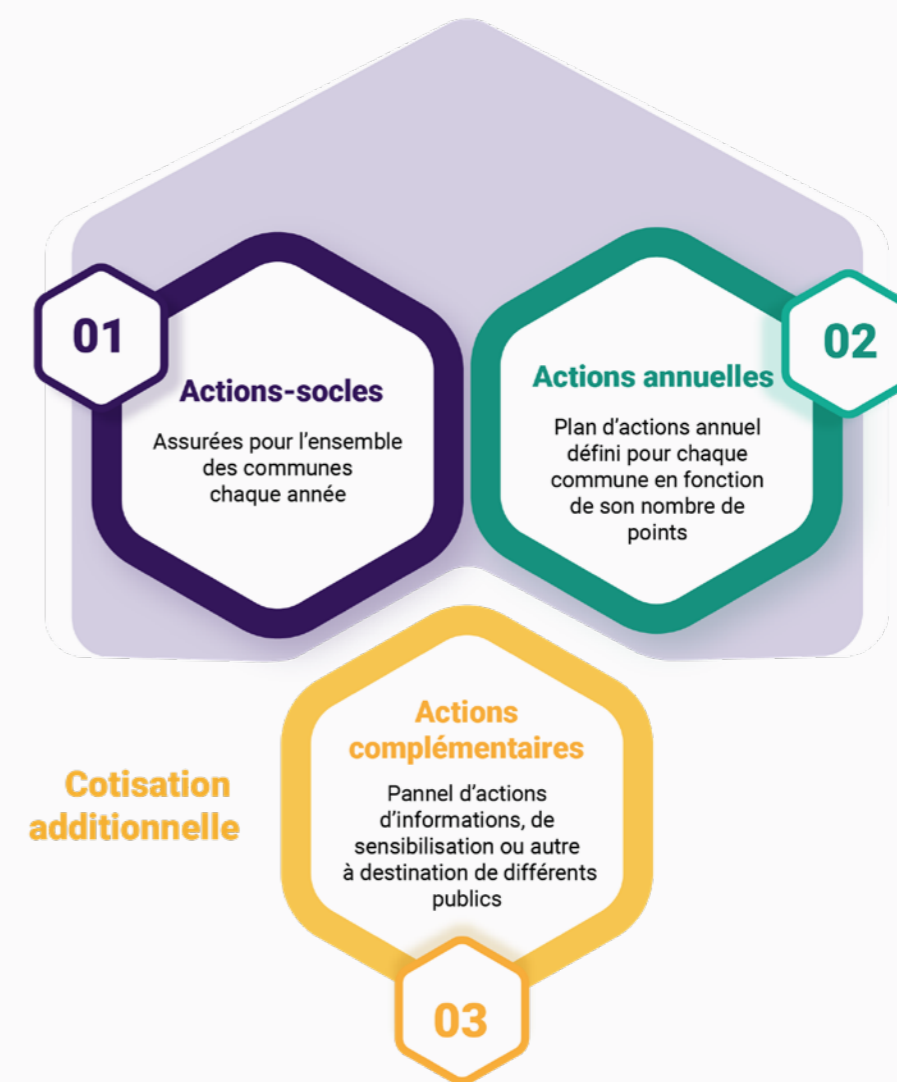
D'une part, il propose des **actions socles** correspondant à la **base de l'accompagnement d'Ener'gence** et réalisées chaque année pour toute commune adhérente.

D'autre part, en complément de ces actions socles, chaque commune se voit attribuer un **nombre de points par année** pondéré en **fonction du nombre d'habitants** qui lui permet de définir son plan d'actions annuel (figure ci-contre).

Ce catalogue recense l'ensemble des fiches-actions que les communes peuvent solliciter dans le cadre de leur plan annuel. À chaque fiche est attribué un nombre de points calculé en fonction du temps de travail et des outils que l'action nécessite. Pour gagner en lisibilité et en planification, **le plan d'actions est, de préférence, défini en début d'année entre la commune et Ener'gence** et peut être réétudié à mi-parcours.

Pour les collectivités qui souhaitent s'engager davantage et augmenter leur programme d'actions au delà des points de cotisations CEP, en ajoutant des actions annuelles et/ou des actions de sensibilisation à destination des élus et des habitants (Climat Déclic, Fresque du Climat, café énergie pour les publics fragiles...), une **cotisation supplémentaire** peut être proposée. Il est également envisageable de définir avec Ener'gence une **action sur-mesure** qui ne serait pas dans le catalogue.

Fonctionnement du catalogue d'actions ▼



Présentation des actions

à destination des collectivités

Actions soles

	Nature de l'action	Page	Points
Accompagnement de base	Réalisation d'un bilan	9	Inclus
	Préconisation d'actions à gain rapide	10	Inclus
	Actions collectives	11	Inclus
	Veille et suivi réglementaire	12	Inclus

Actions annuelles

Bilans et analyses	Présentation supplémentaire de bilan	15	10
	Note synthétique	16	5
	Suivi dynamique des consommations	17	10 puis 5*
Accompagnement de projets	Fresque du projet	19	25
	Accompagnement de projet	20	À définir
	Appui au montage de dossiers CEE ¹	21	5 ou 10
	Etude d'opportunités chaleur renouvelable	22	25
	Etude d'opportunité photovoltaïque (PV)	23	20
	Etude d'opportunité d'ACC ² patrimoniale PV	24	30

*par bâtiment

¹ Certificats d'Économies d'Énergie² Autoconsommation collective

Accompagnement de projets

Accompagnement projet ACC ² patrimoniale	25	20
Accompagnement à la régulation	26	20
Analyse des consommations après travaux	27	20
Accompagnement stratégie d'Investissement	28	30 puis 5*

Accompagnement à l'utilisation

Campagne de températures	31	15
Pré-diagnostic énergétique	32	25
Analyse thermographique	33	15
Tournée régulation CVC ¹	34	10
Rédaction de notice simplifiée	35	10
Diagnostic confort d'été	36	20
Qualité de l'air intérieur	37	10
Sensibilisation des usagers	38	30

¹ Chauffage, ventilation, climatisation

Actions complémentaires

		Dimensionnement
Information et sensibilisation	38	À définir
Action sur-mesure	40	À définir

Actions socles

Accompagnement de base



Réalisation d'un bilan

× Présentation

Le bilan annuel des consommations énergétiques du patrimoine de la commune est la base de l'accompagnement CEP. Chaque année, Ener'gence récupère l'ensemble des factures énergétiques de la collectivité (bâtiments, véhicules et éclairage public) puis les analyse afin de proposer un bilan détaillant l'évolution des consommations secteur par secteur et permettant une priorisation des actions à mener. Une seule présentation du bilan est prévue dans le cadre de cette action. Des présentations complémentaires peuvent être proposées dans le cadre des actions annuelles (voir page 13).

× Étapes de la mission

1. Récupération des factures d'énergies.
2. Mise à jour de la base de données.
3. Création du bilan.
4. Échange avec le technicien référent.
5. Présentation d'un bilan aux élus.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Pour pouvoir réaliser le bilan, il est impératif qu'Ener'gence puisse récupérer l'ensemble des factures de la commune via les espaces clients des fournisseurs.

× Points de vigilance

Il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire à la collectivité pour fournir les factures.

Préconisation d'actions à gain rapide

inclus
dans la cotisation

× Présentation

Lors de la réalisation du bilan, Ener'gence analyse d'éventuelles actions à gain rapide pouvant être mises en place par la commune. Ces actions ne nécessitent que peu d'investissements, mais permettent d'actionner des leviers simples pour réduire les dépenses ou les consommations énergétiques de la commune. Les préconisations peuvent par exemple porter sur les optimisations de contrats.

× Étapes de la mission

1. Visite des principaux bâtiments, analyse des contrats et des courbes de charges pour les bâtiments ainsi que pour l'éclairage public
2. Réalisation de préconisations jointes au bilan avec un chiffrage des économies en kWh et/ou en €.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

- Réaliser les demandes de modification de contrat auprès des fournisseurs/SDEF
- Procéder à l'achat et à l'installation des petits équipements pouvant être nécessaires

Actions Collectives

inclus
dans la cotisation

× Présentation

Avec plus de 70 collectivités adhérentes sur Le Pays de Brest, Ener'gence dispose de nombreux retours d'expériences à faire découvrir. Les actions collectives permettent d'organiser régulièrement différents moments de partage à destination des adhérents :

- Les visites permettent de partager les bonnes pratiques des communes avec un échange entre pairs et l'expertise technique d'Ener'gence.
- Des temps de formation peuvent ponctuellement être proposés en fonction des problématiques identifiées sur plusieurs communes.
- Des événements spécifiques peuvent également être proposés sur des thématiques particulières (aides financières, nouvelles réglementations...).
- De la mise en réseau entre différentes collectivités peut être proposée en fonction des demandes.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

En cas de questionnement sur un sujet particulier, la commune peut contacter son conseiller ou sa conseillère qui pourra proposer une action collective.

Veille et suivi réglementaire



× Présentation

Les communes sont aujourd'hui soumises à de nombreuses réglementations liées au patrimoine bâti : dispositif éco énergie tertiaire, décret BACs, loi APER, réglementation Qualité de l'Air Intérieur (QAI), etc.

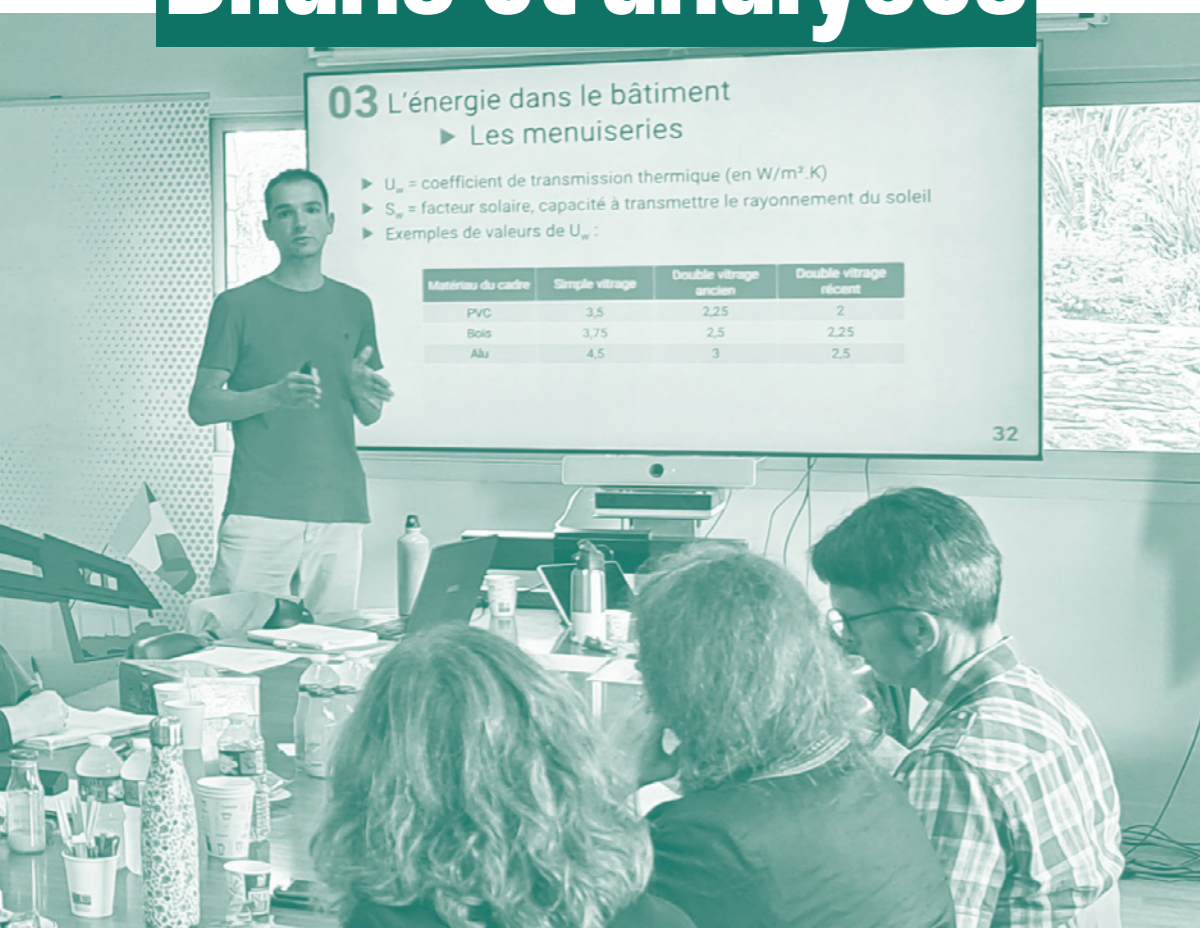
Ces obligations évoluent régulièrement et impliquent des actions de la part des communes à différentes échéances. Ener'gence effectue donc une veille réglementaire et informe la commune sur ses obligations et sur les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

× Étapes de la mission

1. Veille réglementaire de la part d'Ener'gence
2. Présentation des réglementations lors de la présentation du bilan ou lors de temps dédiés (voir fiche « Actions collectives »).
3. Suivi de l'atteinte des objectifs mis à jour lors de la présentation du bilan

Actions annuelles

Bilans et analyses



Présentation supplémentaire de bilan

10 points
par présentation supplémentaire

× Présentation

Parfois, la commune peut souhaiter plusieurs présentations du bilan auprès de publics différents : Conseil municipal, commission... Ener'gence peut intervenir et adapter la présentation auprès de ces différentes instances.

× Étapes de la mission

1. Demande de la commune et précision sur le public et le temps imparti
2. Modification de la présentation et échange avec le référent technique
3. Présentation du bilan

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Préciser les attentes en termes de points à faire ressortir.

Note synthétique

5 points

× Présentation

Élaboration d'une note synthétique permettant un focus sur un sujet particulier : consommations d'un bâtiment, évolution du prix des énergies, etc. Cette note permet une compréhension claire et rapide du sujet abordé, pour communiquer efficacement les informations aux usagers, aux services, aux élus ou encore aux habitants via le bulletin municipal.

× Étapes de la mission

1. Pré-requis : le document qui sera synthétisé doit être réalisé (ex : bilan énergie)
2. Identification du sujet à aborder et du public cible
3. Rédaction de la note

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Échanges avec Ener'gence pour identifier le sujet à aborder et le public cible.

Suivi dynamique des consommations

10 points*

* pour le premier bâtiment, puis 5 points par bâtiment supplémentaire

20 points pour le suivi dynamique d'un projet photovoltaïque en autoconsommation collective (ACC)

× Présentation

Le suivi dynamique permet une analyse plus fine des consommations d'un bâtiment. Grâce aux compteurs communicants d'électricité et de gaz naturel, une visualisation des consommations est possible dès le lendemain. Ce suivi permet d'identifier rapidement des dérives de consommation ou au contraire d'observer des réductions de consommations suite à une optimisation. Ce suivi fait l'objet de trois rapports par an.

× Étapes de la mission

1. Activation de l'espace Mesures et Service de Enedis et/ou création du compte GRDF, et activation du suivi des consommations (le cas échéant).
2. Identification des bâtiments à étudier, des périodes étudiées sur chaque rapport.
3. Élaboration des rapports.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Échanges avec Ener'gence pour l'activation des suivis électricité et gaz, ainsi que pour l'identification des bâtiments et des périodes étudiés et l'accès à la plateforme de production EnR dédiée de la boucle ACC

× Points de vigilance

Action uniquement pour les compteurs communicants électricité et gaz naturel.

Actions annuelles

Accompagnement de projet



Fresque du projet

25 points

× Présentation

La réalisation d'un projet de rénovation ou de construction d'un bâtiment par une commune est un moment clé d'un mandat. De nombreuses étapes sont nécessaires pour mener un projet à son terme et de nombreux intervenants sont présents aux différentes étapes.

Afin de clarifier le bon déroulé d'un projet, Ener'gence propose aux communes la réalisation d'une **fresque du projet**. Cette animation propose une **présentation interactive des différentes étapes d'un projet** : moments clés, intervenants impliqués, études à produire, bonnes étapes pour solliciter les financements, etc.

La fresque aborde l'ensemble du projet, depuis les études pré-opérationnelles jusqu'à la phase d'exploitation en passant par la phase de conception et la phase travaux.

× Étapes de la mission

1. Identification par la commune d'un projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment et sollicitation de l'action avec un temps d'échanges pour préciser le projet et ses spécificités
2. Identification du groupe de personnes souhaitant bénéficier de l'animation. Le groupe peut mélanger élu-es et technicien·nes. Jusqu'à 10 participant·e-s par session.
3. Réalisation de l'animation. [Deux salarié·es d'Ener'gence mobilisés]
4. Transmission de la fresque après la session d'animation.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Solliciter Ener'gence en amont du projet et réunir un groupe de personnes motivées.

× Points de vigilance

L'objectif de la fresque est de disposer d'une vision globale des différentes étapes d'un projet. Chaque projet à ses spécificités et certaines étapes de la fresque pourront être adaptées.

Accompagnement de projet

Nombre de points à définir avec votre CEP

✕ Présentation

Chaque année, Ener'gence accompagne des collectivités dans leur **projet de rénovation ou de construction d'un bâtiment communal**. L'accompagnement commence à la définition des besoins et peut aller jusqu'à l'accompagnement au montage des dossiers en financement, en passant par l'aide à la décision.

✕ Étapes de la mission

1. Participation à la définition du besoin initial et des objectifs énergétiques et environnementaux avec la collectivité en début de programmation.
2. Recherche de financements et appui à la réalisation de dossiers : DSIL, DETR, Fonds chaleur, AAP, CEE Coup de Pouce, etc.
3. Aide à la compréhension des réponses des candidats sur les enjeux environnementaux.
4. Analyse des documents à toutes les phases du projet (esquisse, avant-projet, pro, DCE...), remise d'avis technique si nécessaire.
5. Participation aux réunions de conception.

✕ Rôle de la commune dans la réussite de l'action

- Échanges réguliers avec Ener'gence pour informer de l'avancée du projet.
- Associer Ener'gence à la rédaction du programme afin de fixer les performances énergétiques attendues du projet.

✕ Points de vigilance

- Informer / associer Ener'gence à chaque phase de décision.
- Envoi des documents suffisamment en amont des réunions/phases de décision pour permettre une relecture par Ener'gence.
- Vigilance sur les phases d'engagement/périodes de demande de subvention.

Appui au montage de dossiers CEE

5 points par fiche étudiée + 5 points par dépôt

✕ Présentation

Ener'gence peut apporter son aide aux collectivités dans la constitution des dossiers de demande de CEE (Certificats d'Economie d'Energie) pour les bâtiments tertiaires.

✕ Étapes de la mission

1. Communication des critères à respecter pour la valorisation des CEE / Validation des devis avant engagement (critères, éléments devant apparaître sur les documents).
2. Pré-remplissage des attestations sur l'honneur pour signature par entreprises & collectivités.
3. Récolte de l'ensemble des documents (attestations signées, devis signé, facture, documentations techniques etc.).
4. Envoi des dossiers complets au SDEF ou à Brest métropole pour dépôt auprès du PNCEE.

✕ Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Échanges réguliers avec Ener'gence pour envoi des pièces ou signature des documents.

✕ Points de vigilance

Associer Ener'gence **en amont** pour validation des devis avant engagement. Informer Ener'gence lors de chaque phase : engagement, réception etc.

Étude d'opportunités chaleur renouvelable

25 points

× Présentation

Dans le cadre de la démarche EnR'choix impulsée par l'Ademe, Ener'gence propose la réalisation d'une étude d'opportunité multi-EnR (solaire thermique, bois-énergie, géothermie, réseau de chaleur...) sur un bâtiment ou un ensemble de bâtiments choisi par la commune.

Ener'gence aide la commune à définir un projet cohérent respectant la priorisation des EnR. Elle apporte des éléments d'aide à la décision, qu'ils soient techniques ou économiques. L'étude aboutit à un rapport d'analyse délivré à la commune.

× Étapes de la mission

1. Selon le besoin, visite sur site et échange avec les services. Récolte des données : plans, information sur les systèmes, échange sur les usages de l'énergie.
2. Analyse technique et économique sur les différents choix énergétiques possibles. L'analyse économique présentera les financements mobilisables ainsi qu'une estimation du coût global du projet.
3. Rédaction et présentation du rapport d'analyse à la commune.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

La commune s'assure de transmettre à l'agence les documents relatifs aux sites étudiés.

× Points de vigilance

Une étude d'opportunité ne remplace pas une étude de faisabilité. Une étude de faisabilité complémentaire peut être nécessaire selon la complexité du projet et les financements demandés.

Étude d'opportunités photovoltaïque (PV)

20 points

× Présentation

Ener'gence propose la réalisation d'une étude d'opportunité photovoltaïque sur un bâtiment ou un ensemble de bâtiments choisi par la commune.

Ener'gence aide la commune à définir un projet cohérent par rapport aux besoins de la commune. L'étude apporte des éléments d'aide à la décision, qu'ils soient techniques ou économiques. L'étude aboutit à un rapport d'analyse délivré à la commune.

× Étapes de la mission

1. Selon le besoin, visite sur site et échange avec les services. Récolte des données : plans, information sur les systèmes, échange sur les usages de l'énergie
2. Analyse technique et économique sur différents scénarios proposés (vente totale, autoconsommation avec vente du surplus, etc.). L'analyse économique présentera une estimation du coût global du projet ainsi que différentes hypothèses de temps de retour sur investissement.
3. Rédaction et présentation du rapport d'analyse à la commune

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

La commune s'assure de transmettre à l'agence les documents relatifs aux sites étudiés.

× Points de vigilance

Une étude d'opportunité ne remplace pas une étude de faisabilité. Une étude de faisabilité complémentaire peut être nécessaire selon la complexité du projet et les financements demandés.

L'accès à l'Espace Mesure et Service (EMS) d'Enedis est nécessaire pour la réalisation de cette action.

Étude d'opportunité d'autoconsommation collective (ACC) patrimoniale photovoltaïque

30 points

× Présentation

Ener'gence propose la réalisation d'une étude d'opportunité photovoltaïque pour la **création d'une boucle d'autoconsommation collective (ACC) patrimoniale** incluant une production photovoltaïque sur un ou plusieurs sites de la commune et la consommation par plusieurs équipements de la commune.

Ener'gence aide la commune à définir un projet cohérent par rapport aux attentes et intérêts de la commune. L'étude apporte des éléments d'aide à la décision, qu'ils soient techniques ou économiques. L'étude aboutit à un rapport d'analyse délivré à la commune.

× Étapes de la mission

1. Visite sur le site de production identifié et échange avec les services. Récolte des données.
2. Identification des sites de consommation potentiels, récolte des données de consommation.
3. Dimensionnement et simulation technique des potentiels de production associés aux consommations réelles.
4. Analyse technique et économique sur différents scénarios proposés.
5. L'analyse économique présentera une estimation du coût global du projet ainsi que différentes hypothèses de temps de retour sur investissement.
6. Informations et préconisations sur les points de vigilance du projet (conditions d'installation, raccordements et démarches ENEDIS, parcours déclaration ACC ENEDIS).
7. Rédaction et présentation du rapport d'analyse à la commune.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

La commune transmet à l'agence tous les documents relatifs aux sites étudiés.

La commune assure à Ener'gence l'accès à l'ensemble des données et documents nécessaires à la réalisation de l'étude

× Points de vigilance

Une étude d'opportunité ne remplace pas une étude de faisabilité. Une étude de faisabilité complémentaire par un bureau d'étude compétent dans l'ACC sera nécessaire.

Accompagnement à un projet d'autoconsommation collective patrimoniale

20 points

× Présentation

Complémentaire de toute étude ACC (opportunité via Ener'gence ou de faisabilité via un bureau d'études) commandée par la commune, Ener'gence propose un accompagnement «d'aide à la réalisation» d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale. L'agence aide la commune dans le suivi des étapes clés et facilite les prises de décisions via du conseil en cohérence avec les objectifs définis par la commune.

× Étapes de la mission

1. Facilitation à la compréhension d'un projet ACC.
2. Facilitation à la compréhension des actions à mettre en place afin de lancer et réaliser son projet. (Ces étapes arrivent en complément des éléments transmis lors de la présentation de l'étude d'opportunité.)
3. Suivi et conseils sur les déclarations administratives, la compréhension des études et les questions annexes liées à une opération ACC

Pour les opérations ACC en exploitation, l'action de « Suivi dynamique ACC » proposée dans le catalogue, permet à Ener'gence d'établir un suivi des données de production et de consommation liées à l'opération.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

La commune communique à l'agence les études préalables réalisées sur le projet. Si possible, elle désigne une personne référente pour faciliter le suivi de projet avec Ener'gence.

× Points de vigilance

La commune reste en charge des déclarations administratives et de l'exploitation et du suivi de son opération d'ACC patrimoniale. Cet accompagnement ne concerne pas un accompagnement de projet solaire photovoltaïque.

Accompagnement à la régulation

20 points

× Présentation

La **régulation des systèmes de chauffage** joue un rôle essentiel dans la maîtrise et la réduction des consommations d'énergie, tout en assurant le confort des occupants d'un bâtiment. Avec le décret BACS, de plus en plus de bâtiments devront être équipés de système de supervision. Ener'gence peut accompagner la commune sur ce sujet ; les systèmes de gestion technique sont nombreux et il est essentiel de cibler le besoin, les attentes et les leviers d'actions pour investir au mieux et rester efficace.

× Étapes de la mission

1. Visite du bâtiment si nécessaire.
2. Aide à l'analyse fonctionnelle selon les besoins.
3. Aide à la rédaction des cahiers des charges et pour les appels d'offre.
4. Accompagnement lors de la réception en option (+5 points).

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

- Fournir les plans du bâtiment (réseau hydraulique) et plannings d'utilisation.
- Avoir un interlocuteur lors de la visite pour définir les besoins.
- Être en capacité de gérer l'outil.

× Point de vigilance

Porter une attention forte sur le contenu des devis pour s'assurer de la conformité du matériel avec les attentes.

Note d'analyse des consommations après travaux

20 points

× Présentation

Pour s'assurer du bon réglage et du bon fonctionnement des équipements techniques impactant les consommations énergétiques sur les bâtiments neufs ou récemment rénovés (notamment chauffage et ventilation), Ener'gence peut analyser les consommations énergétiques après travaux, notamment après travaux de chauffage et de ventilation.

× Étapes de la mission

1. Recueil des données auprès de la commune.
2. Visite technique du bâtiment pour répertorier les équipements CVC et vérifier leur fonctionnement et leur réglage. Échanges avec les techniciens et dialogue avec les entreprises selon les dysfonctionnements constatés.
3. A l'issue de l'année N+1, comparaison des consommations relevées sur une année avec les calculs produits en phase projet pour les bâtiments neufs, ou avec les consommations antérieures dans le cadre d'une rénovation.
4. Rédaction d'un rapport et présentation à la collectivité.
5. L'analyse des consommations peut être poursuivie l'année suivante pour vérifier l'impact des modifications apportées.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

- **Présence du gestionnaire de patrimoine lors de la visite** et fourniture des plans, études thermiques, CCTP, DOE, ainsi que le planning d'occupation des locaux.
- **Relevé éventuel des sous-compteurs** si non communicants, ou transmission des accès aux interfaces de sous-comptage. Activation des espaces de suivi des consommations si ce n'est pas fait.
- **Prise de contact** ou mise en relation avec les entreprises en cas de dysfonctionnement nécessitant une intervention.

Accompagnement à la stratégie d'investissement

30 points*

* plus 5 points par bâtiment.

× Présentation

Sur la base d'objectifs fixés par la commune (Éco Énergie Tertiaire ou PCAET), Ener'gence propose une stratégie d'action sur les bâtiments permettant d'atteindre ces objectifs (kWh, €, CO₂). La planification permet de disposer d'une vision à long terme sur la maîtrise de l'énergie et sur les énergies renouvelables à l'échelle du patrimoine communal.

× Étapes de la mission

1. Recensement des bâtiments et des projets de travaux. Synthèse des documents/ études existant-e-s.
2. Définition des objectifs et du budget prévisionnel.
3. Définition et analyse de scénarios de travaux avec transmission du tableur de suivi au format Excel.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Ener'gence mène un travail collaboratif avec la commune tout au long de la mission pour définir les objectifs, connaître l'évolution du patrimoine et les travaux déjà programmés.

× Point de vigilance

Cette action ne vient pas remplacer un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) permettant à la commune de bénéficier d'une vision plus complète sur la stratégie à mener. N'hésitez pas à contacter votre CEP pour en savoir plus.

Actions annuelles

Accompagnement à l'utilisation



Campagne de mesures de températures

15 points*

* 10 points si la campagne est mutualisée avec une tournée de régulation CVC

× Présentation

Afin de vérifier et d'optimiser les paramètres de régulation et de programmation du chauffage d'un bâtiment, Ener'gence peut réaliser une campagne de mesures de températures.

× Étapes de la mission

1. Préparation de la campagne de mesures et pose des sondes de températures (positions des capteurs vues avec la commune, en rapport avec les problématiques relevées et le nombre de départs).
2. Echanges avec la commune pour s'informer sur les plannings d'occupation du bâtiment (associations sportives, TAP, CLSH, etc.).
3. Enregistrement des températures sur une période de deux semaines.
4. Récupération des sondes et analyse des résultats.
5. Rédaction d'un rapport avec estimation des optimisations et préconisations.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

La commune s'assure de prévenir Ener'gence si certains bâtiments visés sont déjà équipés de matériel de régulation ou de programmation.

× Point de vigilance

Ne pas déplacer les sondes une fois posées.

Pré-diagnostic énergétique

25 points

× Présentation

Le pré-diagnostic réalisé par Ener'gence permet d'identifier les postes consommateurs d'un bâtiment et d'estimer l'impact technico-économique de travaux de rénovation énergétique. Il donne ainsi des pistes d'actions afin de diminuer les consommations énergétiques du bâtiment.

× Étapes de la mission

1. Analyse des consommations d'énergie du bâtiment.
2. Visite du bâtiment.
3. Analyse technique du bâtiment, recherche d'optimisations.
4. Rédaction et présentation du rapport de prédiagnostic.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

La commune veille à transmettre les informations concernant le bâtiment : factures, plans, surfaces, planning d'occupation, historique de travaux...

× Point de vigilance

Un pré-diagnostic ne remplace pas un audit énergétique.

Analyse thermographique

15 points

× Présentation

La thermographie permet de **visualiser les défauts thermiques** de l'enveloppe d'un bâtiment : ponts thermiques, défauts d'étanchéité ou d'isolation. La thermographie est à la fois un outil pédagogique puisqu'elle permet de visualiser les déperditions de chaleur, et elle peut également permettre de s'assurer de la bonne mise en œuvre de travaux ou encore d'analyser les circuits de chauffage.

× Étapes de la mission

1. Visite du bâtiment avec prises de vues à la caméra thermique.
2. Analyse des clichés et rédaction d'un rapport .
3. Rédaction du rapport et envoi à la collectivité.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

La commune veille à transmettre les plans, CCTP, DOE et plannings d'occupation.

× Point de vigilance

Les prises de vues doivent être réalisées dans des conditions hivernales pour être optimales (pas de pluie, différence de température d'au moins 10° avec la consigne intérieure).

Tournée régulation CVC (chauffage, ventilation et climatisation)

10 points

× Présentation

L'enjeu de cet accompagnement est de régler au plus près de l'usage d'un bâtiment les paramètres des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation. Cette action peut être couplée utilement avec campagne de températures.

× Étapes de la mission

1. Temps d'échanges avec la commune afin d'identifier les bâtiments, leurs problématiques ainsi que pour récupérer les documents techniques des bâtiments concernés.
2. Visite et état des lieux de systèmes de CVC.
3. Synthèse de la visite, analyse des documents techniques et réalisation de préconisations sur les réglages.

× Point de vigilance

Ener'gence ne réalise pas les réglages directement. Des propositions sont faites, mais la commune reste décisionnaire et applique les réglages proposés. L'action nécessite l'accompagnement par un-e technicien-ne durant la tournée.

Rédaction de notice simplifiée des équipements techniques d'un bâtiment

10 points

× Présentation

Ener'gence identifie les équipements techniques d'un bâtiment puis étudie leur fonctionnement afin de rédiger une notice simplifiée à destination des employés communaux.

× Étapes de la mission

1. Identification des équipements.
2. Identification du fonctionnement.
3. Rédaction d'une note de fonctionnement.
4. Discussion avec les agents techniques pour améliorer la note.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

La commune veille à transmettre la documentation technique existante, à mettre Ener'gence en relation avec les techniciens et à libérer du temps de formation pour les agents.

× Points de vigilance

- La modification de paramètres doit être consignée afin de pouvoir revenir en arrière en cas de problèmes.
- Les documents techniques doivent être disponibles et la lecture des consignes de sécurité encouragée afin de limiter le risque de détérioration des équipements.
- Du temps doit être dégagé pour que les employé.e.s communaux puissent se former à la compréhension et à l'utilisation des organes de régulation.

Diagnostic confort d'été

20 points par bâtiment

× Présentation

Toutes les projections climatiques s'accordent sur un **réchauffement important du climat breton en toutes saisons**. Cela entraîne des problématiques de confort pour les occupants en période estivale et un besoin de rafraîchissement accru dans certains bâtiments.

Ener'gence propose un accompagnement spécifique sur cette thématique, qui permet de cibler des actions d'adaptation pertinentes aux fortes chaleurs dans les bâtiments existants.

× Étapes de la mission

1. Échanges avec la commune pour s'informer sur les problématiques rencontrées ainsi que sur les plannings d'occupation du bâtiment.
2. Préparation de la campagne de mesures et pose des sondes de températures.
3. Identification des caractéristiques du bâtiment et enregistrement des températures sur une période de deux semaines minimum. Réalisation de la mission sur des plages correspondant à l'occupation du bâtiment, entre début juin et fin septembre.
4. Récupération des sondes et analyse des résultats
5. Rédaction d'un rapport détaillant les apports de chaleur avec des préconisations adaptées au bâtiment et les ordres de grandeurs de niveau d'investissement à envisager.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Echanges sur les problématiques rencontrées, fourniture des éléments de planning d'occupation.

× Point de vigilance

Ne pas déplacer les sondes une fois posées.

Évaluation des exigences réglementaires relatives à la qualité de l'air

10 points

× Présentation

La qualité de l'air intérieur (QAI) des bâtiments a un effet démontré sur la santé et le bien-être de ses usagers.

Depuis 2022, la nouvelle réglementation liée à la QAI impose d'effectuer une fois par an une évaluation des moyens d'aération ainsi qu'une campagne de mesures dans les établissements concernés (école, crèche, garderie...). Un diagnostic de la QAI est à réaliser tous les 4 ans ainsi que des campagnes de mesures des polluants réglementés à chaque étape clé de la vie du bâtiment pouvant impacter la QAI. Ces différentes étapes permettent d'alimenter un plan d'actions visant à améliorer la QAI de façon continue.

Pour un bâtiment soumis à la réglementation, Ener'gence peut vous accompagner à identifier les exigences pouvant être satisfaites par la commune et celles pouvant être externalisées.

× Étapes de la mission

1. Identification du ou des bâtiments soumis à la réglementation avec la commune.
2. Identification des exigences spécifiques au(x) bâtiment(s) et de celles pouvant être menées en interne en fonction des moyens de la commune.
3. Information à la commune concernant :
 - Les outils et documents à sa disposition pour répondre par elle-même aux exigences du dispositif réglementaire relatif à la qualité de l'air ;
 - Les prestataires externes pouvant effectuer l'ensemble ou une partie de ces tâches pour elle.

Pour un bâtiment arrivant à une étape clé (travaux sur le bâtiment ou actions sur les locaux) :

1. Identification des exigences spécifiques au bâtiment pour l'étape clé concernée.
2. Information à la commune concernant les prestataires externes pouvant réaliser les campagnes de mesures des polluants réglementés.

× Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Une personne est désignée référente sur le sujet de la QAI par la commune afin d'assurer un suivi régulier.

× Point de vigilance

Ener'gence ne réalise pas les actions nécessaires à la satisfaction des exigences réglementaires mais accompagne la commune à le faire elle-même, pour ce qui est dans ses moyens, ou à l'externaliser.

Sensibilisation des usagers

30 points

✕ Présentation

La régulation d'un bâtiment peut s'accompagner d'actions de sensibilisation à destination des usagers du bâtiment. Ener'gence propose deux modalités d'actions pouvant être combinées :

- La **création d'une notice synthétique** présentant le fonctionnement du bâtiment et les bonnes pratiques à appliquer
- La **pose de « nudges »** (visuels permettant d'inciter à adopter des comportements adaptés comme éteindre les lumières en partant, fermer les portes et fenêtres...) adaptés aux problématiques du bâtiment

Ces deux actions s'accompagnent d'un atelier de sensibilisation auprès des usagers.

✕ Étapes de la mission

1. Identification du bâtiment et des problématiques potentielles d'usage, visite, agrégations des données
2. Rédaction d'une note synthétique présentant le fonctionnement du bâtiment et les bonnes pratiques à adopter
3. Animation d'un atelier à destination des usagers du bâtiment avec présentation du fonctionnement du bâtiment et proposition des nudges pouvant être posés sur le bâtiment
4. Pose des nudges et/ou restitution d'une fiche synthétique

✕ Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Accompagner Ener'gence lors de la visite et de l'éventuelle pose des nudges.

✕ Point de vigilance

Il est contreproductif de sensibiliser des usagers d'un bâtiment présentant des problématiques de confort d'usage. Il faudra donc veiller à travailler sur des bâtiments dont le confort et la performance sont jugés satisfaisants.

Cette action s'adresse à des bâtiments avec des usagers réguliers.

Le coût d'impression des nudges est à la charge de la commune.

Actions complémentaires

Information & Sensibilisation

Via cotisation additionnelle

*à étudier avec votre conseiller·e

Ener'gence a également pour mission d'accélérer le passage vers une **société plus sobre et plus durable**. Transition qui se fera avec le concours de tous et toutes : élu.es, entreprises, citoyens et citoyennes appelés à changer leurs comportements et à passer à l'action.

Les collectivités peuvent solliciter Ener'gence pour réaliser des **actions de sensibilisation** sur leur territoire. Différents formats existent et peuvent être adaptés selon le public ciblé et les objectifs définis.

✕ Exposition « Le climat change... Et nous ? »

Une exposition ludique et participative pour mieux comprendre les enjeux du changement climatique (ses causes, ses conséquences, l'empreinte carbone...) et surtout donner envie d'agir. Exposition animée par des médiateur.rices scientifiques. Installation à la demi-journée minimum.

✕ « Le Pays de Brest dans une France à +4°C »

Cette animation prend la forme d'une carte géante qui révèle, via des énigmes, les aléas climatiques qui impacteront (ou impactent déjà) le Pays de Brest face au changement climatique. Les participant.es découvrent ensuite des solutions locales ou éprouvées dans d'autres régions, les relient aux aléas et en mesurent l'intérêt. Réalisable en format stand ou atelier.

✕ Fresque du climat

Un atelier ludique et créatif permettant de mieux comprendre les causes et les conséquences du changement climatique. Durée : 3h.



✕ Le Camion Climat Déclic

Un outil pour aller à la rencontre des habitants et des habitantes afin de sensibiliser de manière ludique et pédagogique aux économies d'énergie, à la rénovation performante et apporter des conseils sur les factures d'énergies.

✕ Une réunion d'information ou un café-débat

Sur une thématique à définir : échanger sur les projets d'énergies renouvelables de votre territoire (solaire, éolien, méthanisation...), calculer son empreinte carbone, choisir la bonne énergie pour se chauffer, etc.

✕ Un café-énergie

À destination des habitants, des habitantes et des professionnels de l'action sociale, pour mieux accompagner les publics fragiles dans la lecture de factures, les chèques énergie et les bons gestes pour économiser de l'énergie et des euros.

✕ Un événement sur le climat

Cela peut prendre la forme d'un escape game, d'une soirée jeux spécial climat, d'un atelier sur l'empreinte du numérique, de l'organisation d'un spectacle ou d'un ciné débat.

✕ Jeune public

- **Animations scolaires pour les élèves de cycles 3** : « Chasse aux gaspi ! », « Ça va être chaud ! »...
- **Animations en centre de loisirs** : Enquête dans la maison de Globy, escape game version enfants, jeux spécial climat...
- **Animations dans les collégiens, lycéens, éco-délégués** : fresque du climat, exposition, atelier sur l'empreinte carbone, le numérique...

Action sur-mesure

Via cotisation
additionnelle

*à étudier avec votre conseiller-e

✕ Présentation

Le champ d'action couvert par votre CEP évolue régulièrement et des nouveaux besoins émergent. L'équipe d'Ener'gence veille à adapter son offre d'actions en ce sens, mais il est possible que le catalogue ne couvre pas tous vos besoins.

Ainsi, si vous souhaitez bénéficier d'une **action spécifique** que vous ne trouvez pas dans ce catalogue ou d'un **accompagnement sensiblement différent d'une fiche existante**, votre CEP peut étudier avec vous la possibilité de co-construire une réponse adaptée à votre demande.

N'hésitez pas à contacter votre CEP pour échanger sur votre besoin et définir les contours d'une **action personnalisée** !

✕ Rôle de la commune dans la réussite de l'action

Décrire précisément le besoin et les attentes afin qu'Ener'gence puisse évaluer la faisabilité et proposer un cadre d'intervention adapté.

✕ Point de vigilance

Une action sur mesure nécessite un temps de cadrage préalable. Plus le besoin est anticipé et formulé précisément, plus la réponse pourra être pertinente.



Ener'gence
Agence Energie - Climat
du Pays de Brest

Ener'gence,
Agence Énergie Climat du Pays de Brest
3, rue Kéravel 29200 Brest
02 98 33 15 14
cep@energence.bzh
Responsable CEP : Erwan Floch
© Energence - 2026 - Tous droits réservés

